

ACCREDITATIONS Gérardmer 2018 PRESSE & MÉDIAS

L'accréditation permet d'identifier les professionnels des médias et journalistes présents pendant la durée du Festival et, sur présentation d'un badge nominatif remis à leur arrivée à Gérardmer, de leur offrir l'accès sous certaines conditions à l'ensemble des lieux de projection et séances programmées.

Le système de billetterie mis en place par le Festival de Gérardmer permet à tout accrédité de réserver à l'avance les séances auxquelles il souhaite assister. Cette réservation peut être effectuée en ligne ou sur l'un des postes PC en accès libre à l'Espace Tilleul ou à la MCL.

Tout accrédité bénéficie d'un **espace Festivalier**, accessible après saisie du numéro de Festivalier via le site internet du Festival (www.festival-gerardmer.com), pour consultation de la liste des séances déjà réservées, pour annulation des réservations qui ne seront pas utilisées ou inutiles, ou pour impression de son agenda personnalisé de ses séances.

Plusieurs réservations de séances peuvent être effectuées en même temps et pour un même numéro de Festivalier.

Il est également possible d'annuler soi-même en ligne toute réservation inutile. Cette annulation de réservation est fortement recommandée si l'accrédité souhaite réserver plus de 5 séances par jour – voir détails dans Mémo Billetterie 2018 / Réservez vos séances en ligne – ou pour permettre que la réservation ainsi libérée puisse être remise immédiatement à la disposition des autres Festivaliers qui l'attendent.

Une file d'attente « **Avec réservation** » est destinée aux Festivaliers ayant réservé en ligne.

Il suffit de présenter au contrôleur **le QR Code du badge Accréditation** avec lequel la réservation de la séance a été effectuée, afin qu'il puisse être flashé à l'entrée de la salle. Ce QR Code apparaissant seulement sur le badge (aucun QR Code ne figure cette année sur la confirmation de réservation reçue par mail), il est inutile d'imprimer son billet de réservation (qui ne contient donc aucun QR Code) pour accéder à la séance.

Qui peut demander une accréditation Presse & Médias ?

La demande d'accréditation **Presse & Médias** doit être effectuée au même nom que celui qui figure sur le justificatif professionnel demandé.

Il ne peut être délivré que deux accréditations maximum (gratuites) pour un même support ou même structure professionnelle.

Si le professionnel demandeur est accompagné, l'accréditation pour son accompagnant pourra être acceptée dans la limite des deux accréditations accordées pour un même support ou même structure professionnelle.

Au-delà de cette limite de deux accréditations Presse & Médias maximum par structure, toute accréditation supplémentaire sera délivrée au tarif unique de 25 euros par accréditation.

Activités ouvrant droit à l'accréditation Presse & Médias :

- NATIONAL > demande d'accréditation traitée par le Service de Presse du PUBLIC SYSTÈME CINÉMA >> presse@lepublicsystemecinema.fr
- ou
- Région GRAND EST > demande d'accréditation traitée par le FESTIVAL à Gérardmer >> presse@festival-gerardmer.com

- Presse écrite
- Télévision
- Radio

- Internet
- Journaliste : joindre une copie de la carte de presse, une lettre du rédacteur en chef, une copie des éventuels articles/sujets réalisés et le détail de ce qui est envisagé en couverture médiatique
- Photographe : joindre une lettre du rédacteur en chef de l'agence ou du support avec d'éventuelles photos parues dans la presse

Comment procéder ?

La demande d'accréditation PRESSE peut être saisie en ligne.

La date limite pour l'envoi des demandes d'accréditation est fixée au **mercredi 24 janvier 2018**.

Après cette date, le Festival n'est plus en mesure de délivrer d'accréditation.

1/ Le formulaire de demande d'accréditation est saisi en ligne sur www.festival-gerardmer.com / Presse

2/ Après vérification que le demandeur remplit bien les critères d'attribution d'une accréditation Presse (voir Conditions générales), le Festival valide la demande et confirme l'accréditation obtenue.

3/ Le Festival communique à l'accrédité son N° de Festivalier 2018 lui permettant de réserver ses séances en ligne à partir du jeudi 25 janvier (mise en ligne de la grille horaire des séances le mercredi 24 janvier).

5/ Le badge d'accréditation doit être retiré à Gérardmer, à l'Accueil du Festival, à partir du mercredi 31 janvier.

À défaut, une demande de justificatifs complémentaires ou le refus de l'accréditation demandée peuvent être adressés au demandeur par le Service de Presse du Festival.

Le Festival se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande si le type d'activité pouvant ouvrir droit à l'accréditation Presse & Médias ne paraît pas suffisamment justifié.

Toute demande incomplète sera systématiquement refusée.

Où retirer son accréditation ?

Le badge d'accréditation doit être retiré à Gérardmer à partir du **mercredi 31 janvier** au Bureau du Festival :

Espace Tilleul – 16 rue Charles-de-Gaulle (face au Grand Hôtel & Spa)

Horaires : 8h30 – 20h00 (fermeture à 17h le dimanche 4 février 2018)

Merci de se munir d'une pièce d'identité pour le retrait de son accréditation.

Comment utiliser son accréditation ?

L'accréditation est personnelle, nominative et non cessible.

L'accréditation donne accès, dans la limite des places disponibles, à toutes les salles du Festival (Espace LAC | Cinéma du Casino | MCL | Paradiso) et à toutes les séances programmées sauf indication particulière éventuellement mentionnée en regard d'une séance dans le dépliant-programme du Festival.

RÉSERVEZ VOS SÉANCES EN LIGNE
À partir du jeudi 25 janvier 2018

Il est possible de **réserver à l'avance ses séances** en ligne sur www.festival-gerardmer.com, sans coût supplémentaire, pour n'importe quel jour ou n'importe quelle séance du Festival :

- **choisir** le module Billetterie sur le site internet du Festival
- **sélectionner** la séance souhaitée
- **vérifier** qu'il reste bien des places disponibles à la réservation pour cette séance
- **saisir** le numéro de Festivalier reçu par mail lors de la confirmation de l'accréditation
- **valider** sa réservation de séance

Attention ! La réservation en ligne n'est **pas obligatoire** mais elle est **conseillée** pour les séances, les films ou les lieux du Festival à forte affluence.

MAIS si la séance souhaitée porte la mention en ligne « Réservation épuisée », **CELA NE VEUT PAS DIRE QUE LA SÉANCE EST COMPLÈTE !**

Il reste toujours la possibilité :

- **d'avoir accès à la séance** sans réservation en « Dernière minute », dans la limite des places restant disponibles en salle, car les places pour une même séance ne sont jamais ouvertes dans leur totalité à la réservation, un quota de places étant systématiquement gardé pour les Festivaliers de la file d'attente « Dernière minute »
- **de vérifier la veille** de la séance souhaitée si de nouvelles places sont à nouveau disponibles à la réservation en ligne.

OUVERTURE DE LA RÉSERVATION EN LIGNE

Le mercredi 24 janvier 2018, la grille horaire des séances du Festival 2018 est mise en ligne afin de permettre à chacun de préparer son programme de réservation des séances.

Le jeudi 25 janvier 2018, mise en ligne d'un premier quota de places disponibles à la réservation pour toutes les séances du Festival.

À partir de l'ouverture des réservations, toute annulation de réservation, faite directement en ligne par un Festivalier, est remise immédiatement à la disponibilité des autres Festivaliers souhaitant réserver.

Pendant le Festival, le solde des places disponibles à la réservation est mis en ligne la veille pour les séances du lendemain. **Vérifiez donc la veille en fin de matinée !** La réservation que vous n'aviez pas pu obtenir est désormais peut-être possible...

Attention ! Un même badge/même numéro de Festivalier peut réserver 5 séances maximum par jour, toutes salles confondues. Pour le samedi 3 février seulement, 3 séances maximum (sur les 5 autorisées) peuvent être réservées à l'Espace LAC.

La réservation en ligne n'est possible que **jusqu'à 15 minutes avant le début de la séance**.

Tout festivalier bénéficie d'un **Espace Festivalier** accessible via le site internet du Festival après saisie de l'adresse mail + numéro de Festivalier + mot de passe, espace dans lequel le récapitulatif des réservations effectuées peut à tout moment être consulté et imprimé.

À partir de son Espace Festivalier, il est possible et recommandé d'**annuler soi-même** en ligne toute réservation qui ne sera pas utilisée ou inutile.

Les cérémonies d'Ouverture et de Clôture à l'Espace LAC, accessibles principalement sur invitation, ne sont pas ouvertes en totalité à la réservation en ligne (voir ci-dessous). L'accès « Dernière minute » (sans invitation ni réservation) reste cependant toujours possible pour toute personne munie de son Accréditation, **dans la limite des places restant disponibles dans la salle** avant la projection du film.

Pour l'Ouverture du Festival le mercredi 31 janvier :

- à 19h00 à l'Espace LAC (Cérémonie d'Ouverture + projection du film d'Ouverture), un quota limité de places sera cette année ouvert à la réservation des ACCRÉDITATIONS et des Pass FESTIVAL uniquement

Pour la Clôture du Festival le dimanche 4 février à l'Espace LAC :

- à 19h00 (Cérémonie de Clôture + projection du film de Clôture), un quota limité de places sera cette année ouvert à la réservation des ACCRÉDITATIONS et des PASS.

Les séances de « **La Nuit Hellraiser** » (3 films = 1 entrée) et de « **La Nuit décalée** » (2 films = 1 entrée) ne sont pas ouvertes à la réservation. L'entrée en salle se fait sans priorité d'accès, dans l'ordre d'arrivée des Festivaliers dans la file d'attente « Dernière minute » (sans réservation).

RÉSERVEZ VOS SÉANCES SUR PLACE

Postes PC en accès libre à l'Espace Tilleul (à partir du samedi 27 janvier 2018) et à la MCL (à partir du jeudi 1^{er} février). Pour chaque personne munie de son numéro de Festivalier, ces postes permettent la réservation en ligne des séances, ainsi que la consultation de l'historique de ses réservations via son Espace Festivalier dédié.

ENTREZ EN SALLE

AVEC réservation préalable

Une file d'attente « **Avec réservation** » est destinée aux Festivaliers ayant réservé en ligne. Présenter au contrôleur le **QR Code du badge Accréditation** avec lequel la réservation de la séance a été effectuée, afin qu'il puisse être flashé à l'entrée de la salle. Ce QR Code apparaissant seulement sur le badge (aucun QR Code ne figure cette année sur la confirmation de réservation reçue par mail), il est inutile d'imprimer son billet de réservation (qui ne contient donc aucun QR Code) pour accéder à la séance.

L'entrée en salles se fait dans l'ordre d'arrivée des Festivaliers dans les files d'attente. La réservation ne garantit l'entrée que **jusqu'à 5 minutes avant le début de la séance**. Passé ce délai, la place est remise à la disposition de la file d'attente « Dernière minute ». La réservation en ligne ne donne pas d'attribution d'un numéro de siège dans la salle ou à la séance indiquée.

SANS réservation préalable

L'entrée en salle à n'importe quelle séance du Festival sans réservation et en « Dernière minute » est toujours possible **5 minutes seulement** avant le début de la séance et **dans la limite des places restant disponibles en salle**. Se placer à l'entrée de la salle dans la file d'attente « **Dernière minute** ». Sans réservation, l'accès à toute séance en « Dernière minute » reste systématiquement possible mais ne peut à aucun moment être garanti par le contrôleur ou le Festival.